



DEMANDE DE VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE – LISTE DE CONTRÔLE POUR LES VISITEURS, LES VISITEURS COMMERCIAUX, LES MARINS, ET LES TRAVAILLEURS APPARTENANT A UN ORDRE RELIGIEUX

- Consultez notre site Internet pour les formulaires et instructions :
<http://www.canadainternational.gc.ca/india-index.aspx?lang=eng>
- Tout document qui n'est pas en français ou anglais doit être accompagné d'une traduction.
- Si vous ne soumettez pas tous les documents requis, cela peut entraîner le refus de votre demande ou des délais dans le traitement de cette demande.
- Les fausses déclarations ou la soumission de documents frauduleux entraîneront un rejet immédiat et des poursuites judiciaires potentielles.
- Lors de la soumission de votre demande complétée et signée, assurez-vous d'y inclure deux copies de la dernière page (5 de 5) qui contient vos données sur codes à barres.

Vous devez soumettre les pièces suivantes :	√
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de Visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257) • Formulaire d'Informations sur la famille (IMM5645) • Tous formulaires supplémentaires requis. 	
Deux photos de passeport pour chaque demandeur. Écrire le nom et la date de naissance de la personne au verso.	
Droits d'administration – assurez-vous que vous avez payé les droits d'administrations corrects non remboursables.	
Passeport valide de chaque personne demandant un visa. La validité d'un visa ne peut pas dépasser celle du passeport. Incluez tous les passeports annulés ou expirés s'il y a lieu.	
Utilisez un formulaire de Recours aux services d'un représentant (IMM5476) si quelqu'un vous aide à remplir votre demande ou si vous souhaitez que quelqu'un traite avec notre bureau en votre nom.	
Preuve d'emploi telle que : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'un employeur confirmant le salaire et la durée de l'emploi et/ou contrat de travail. • Lettre d'un employeur accordant un congé. • Feuilles de salaire. • Licences professionnelles et/ou enregistrement. Preuve de revenus personnels telle que : <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations d'impôts des deux dernières années et/ou relevés de banque des <u>six</u> derniers mois". NOUVEAU : Afin d'assurer un traitement ponctuel, vous devez inclure un résumé d'une page des informations financières que vous soumettez. NE SOUMETTEZ PAS DE DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES À MOINS D'Y ÊTRE INVITÉ.	
S'il y a lieu, soumettez aussi :	√
Pour les visiteurs commerciaux : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'invitation de l'entreprise canadienne. • Preuves d'activités commerciales en cours entre l'entreprise canadienne et les demandeurs, telles que contrats, bordereaux d'expédition, factures et/ou connaissance. Pour les visites à la famille et/ou les amis : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'invitation et/ou déclaration statutaire (déclaration sous serment) de soutien. Voir http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/lettre.asp pour de plus amples informations sur la lettre d'invitation. • Preuve du statut d'immigration de l'invitant (copie d'une carte de résident permanent canadien, passeport, carte de citoyenneté ou permis de travail/études). • Documentation financière de l'invitant (note d'évaluation, T4, preuve d'emploi, relevé bancaire). • Note : Certains hôtes/parrains peuvent préférer ne pas fournir leurs informations personnelles directement au demandeur pour soumission au bureau des visas. Dans ce cas, veuillez inclure une note à cet égard. Veuillez noter que ceci peut ralentir le traitement du dossier dans certains cas. 	



Pour les touristes :

- Un itinéraire détaillé comprenant preuve de billet d'avion et réservation d'hôtel.

Pour les marins :

- Copie du livret de marin.
- Lettre d'accompagnement de la société employeuse comprenant numéro de téléphone local et adresse.

Pour les travailleurs appartenant à un ordre religieux :

Lettre d'invitation de l'organisation d'accueil.

- Documentation afférente en matière d'éducation, formation et emploi.

Enfants mineurs voyageant avec un parent :

- Acte notarié autorisant le mineur à voyager et copie du passeport du parent non accompagnant.